



Toitures De Potter SRL  
Porte Basse, 20  
6900 Marche-en-Famenne  
Belgique

Copropriété Avenue Guillaume Van Leeuw, 27  
Avenue Guillaume Van Leeuw, 27  
Evere 1140

## Facture 084/2023- ETAT D'AVANCEMENT GUILLAUME VAN LEEUW

Date de la facture :  
06/09/2023

Date d'échéance :  
21/09/2023

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	TVA	HORS TAXES	TOUTES TAXES COMPRISES
Fournitures et main d'oeuvre	1,00	26.957,61	6%	26.957,61 €	28.575,07 €

Conditions de paiement : 15 jours

Communication de paiement : Facture 084/2023

Montant hors taxes	26.957,61 €
TVA 6%	1.617,46 €
<b>Total</b>	<b>28.575,07 €</b>

Toutes nos factures sont payables au comptant. Toute facture non payée 15 jours date de facture portera de plein droit, sans sommation ni mise en demeure, un intérêt de 15 % l'an et sera augmentée d'une indemnité forfaitaire égale à 15 % du montant dû avec un minimum de 50 €. Tous les frais de recouvrement et d'encaissement sont à charge du client. Toutes contestations sont de la compétence exclusive des Tribunaux de l'arrondissement de MARCHE-EN-FAMENNE.

Taux de TVA : en l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître que (1) les travaux sont effectués à un bâtiment d'habitation dont la première occupation a eu lieu au cours d'une année civile qui précède d'au moins (dix ou quinze ans) la date de la première facture relative à ces travaux, (2) qu'après l'exécution de ces travaux, l'habitation est utilisée, soit exclusivement, soit à titre principal comme logement privé et (3) que ces travaux sont fournis et facturés à un consommateur final. Si au moins une de ces conditions n'est pas remplie, le taux normal de TVA de 21% sera applicable et le client endossera, par rapport à ces conditions, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus.

lucas.depotter@hotmail.com

TVA : BE775.293.284

Compte bancaire : BE51 3632 1526 4662

Page : 1 / 1

